

DÉCRET N° 2021 – 028 DU 20 JANVIER 2021

portant nomination des membres du Conseil
d'administration de la Société de Gestion des Déchets
et de la Salubrité Urbaine dans le Grand Nokoué.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** l'Acte uniforme de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des Entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2019-547 du 11 décembre 2019 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable ;
- vu** le décret n° 2018-542 du 28 novembre 2018 portant approbation des statuts de la Société de Gestion des Déchets et de la Salubrité Urbaine dans le Grand Nokoué ;
- vu** le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- sur** proposition du Ministre du Cadre de Vie et du Développement Durable,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 20 janvier 2021,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration de la Société de Gestion des Déchets et de la Salubrité Urbaine dans le Grand Nokoué, les personnes dont les noms suivent :

- madame **Olga PRINCE DAGNON**, représentante du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable ;
- monsieur **Constant HOUNDENOU**, représentant du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable ;
- monsieur **Alain HINKATI**, représentant de la Présidence de la République ;
- monsieur **Hugues LOKOSSOU**, représentant du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- monsieur **Magloire AGUESSY**, représentant du Ministère du Plan et du Développement ;
- monsieur **Mèdessou Yowel Habib GANFON**, représentant du Ministère de la Santé ;
- monsieur **Stanislas ALLAGBE**, représentant du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale ;
- monsieur **Luc ATROKPO**, Maire de la commune de Cotonou ;
- monsieur **Charlemagne YANKOTY**, Maire de la commune de Porto-Novo ;
- monsieur **Angelo AHOUANDJINO**, Maire de la commune d'Abomey-Calavi ;
- monsieur **Christian HOUETCHENOU**, Maire de la Commune de Ouidah ;
- monsieur **Jonas GBENAMETO**, Maire de la Commune de Sèmè-Podji.

Article 2

Madame **Olga PRINCE DAGNON** est nommée Présidente du Conseil d'administration de la Société de Gestion des Déchets et de la Salubrité Urbaine dans le Grand Nokoué.

Article 3

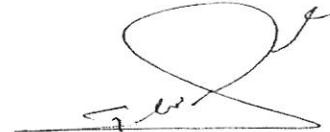
Le mandat du Conseil d'administration de la Société de Gestion des Déchets et de la Salubrité Urbaine dans le Grand Nokoué est de deux (02) ans.

Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 20 janvier 2021

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice et de la Législation,

Le Ministre du Cadre de Vie
et du Développement Durable,



Séverin Maxime QUENUM



José TONATO

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; MCVDD 2 ; MJL 2 ; MEF 2 ; AUTRES MINISTERES 21
INTERESSES 12 ; SGG 4 ; JORB 1.